

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **5**
Sous-Domaine :
5.3

Séance ordinaire du Conseil Municipal du treize août deux mille vingt à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

**Objet : Désignation
délégué/référent
Charte forestière,
Pays Pyrénées
Méditerranée**

Présents : Mesdames Démoulin-Juanole Pierrette, MARGALEF Séverine, Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J.Paul.
Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
07 août 2020

Vu les articles L 5211-7, L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier mail de Pays Pyrénées Méditerranée du 07 août 2020,
Il convient de désigner un délégué/référent en lien avec la charte forestière territorial (CFT)

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10/08/2020

Le conseil municipal après avoir délibéré :

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 14/08/2020

Désigne pour représenter la commune à la charte forestière territorial,
Monsieur FONT Claude.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

S/PREFECTURE LE : Lamanère, le 13 août 2020.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

PAR PUBLICATION
LE :

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

Accusé de réception Préfecture du
N°

REÇU LE :
31 AOÛT 2020
SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

